



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 21 septembre 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, FARENC Michel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CORDIER Marie, FIS Cathy, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, IZARD Julien, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VIALA Angélique.

Suppléants : M Jean-Michel AVARGUEZ, M. GELLY Jean-Baptiste représentant M. Joël RIES, Mme Monique CROS représentant M. Julien IZARD.

M. GALTIER Daniel donne procuration à Mme Sylvie MILHAU
Mme FIS Cathy donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT
Mme CORDIER Marie donne procuration à Mme Alba PALOMARES
M. DURO Alain donne procuration à M. Bruno CRISTOL
Mme VIALA Angélique donne procuration à Mme Martine GIL
M. FOREZ Daniel donne procuration à M. Sylvain HAGER
Mme AZEMA-CARLES Emmanuelle donne pouvoir à M. Lionel GAYSSOT
M. VERLET Eric donne procuration à M. Philippe LAPANOUSE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

189-2026 Lancement du marché de fournitures de vêtements de travail et EPI

Vu le précédent marché qui arrive à son terme le 31 décembre 2026 ;

Vu la nécessité de lancer une consultation sur le site acheteur de la collectivité ayant pour objet l'approvisionnement en vêtements, chaussures de travail et équipements de protection individuels pour le service technique de la CCAM et la régie de l'eau et de l'assainissement ;

Le Président demande au Conseil communautaire de l'autoriser à lancer cette consultation.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation sur le site acheteur de la collectivité ayant pour objet l'approvisionnement en vêtements, chaussures de travail et équipements de protection individuels pour le service technique de la CCAM et la régie de l'eau et de l'assainissement,

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision,

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SÉANCE,

